REGLEMENT

- La montée unique en VTT est valable pour la destination choisie et uniquement pour le trajet d'aller, à l'exclusion du trajet de retour en remontées mécaniques
- La carte journalière MTB est valable pour une journée entière avec un nombre illimité de montées au prix de CHF 48/ad et CHF 24/enf
- Il n'est pas possible de convertir une seule montée en VTT en carte journalière VTT
- Dans le téléphérique, les cyclistes sont priés de placer leur VTT en toute sécurité du côté amont de la cabine
- Dans le télésiège, les cyclistes sont priés de suivre les indications pour monter leur VTT en toute sécurité
- À la station d'arrivée de Cardada, l'itinéraire du VTT est indiqué. NE PAS rouler sur la route asphaltée réservée aux piétons
- OBLIGATOIRE de respecter toutes les personnes de la montagne et de ne pas dépasser ou rouler à grande vitesse sur les sentiers pédestres
- INTERDIT de rouler en dehors des itinéraires MTB balisés
- Le cycliste doit se renseigner sur les conditions du parcours VTT avant de l'emprunter
- Cardada Impianti Turistici SA décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident avec d'autres usagers de la montagne ou pour les dommages causés par les cyclistes à d'autres usagers, à des animaux ou à des biens!